

LEGICOOP - Financement des associations

TRAVAUX ET AUDITIONS

PUBLIÉE LE 17/01/2024

Saisine liée : RENFORCER LE FINANCEMENT DES ASSOCIATIONS : UNE URGENCE DÉMOCRATIQUE

Cabinet d'avocats dédié aux acteurs de l'économie sociale et solidaire

Etre une association d'intérêt général, ça veut dire avoir des dirigeants qui sont bénévoles.

Emmanuel SADORGE, avocat associé co-fondateur de LEGICOOP, Cabinet d'avocats dédié aux acteurs de l'économie sociale et solidaire (*associations, coopératives, fondations, sociétés relevant du champ de l'ESS, etc.*) et aux entreprises engagées et Simon CHAPUIS-BREYTON, avocat associé co-fondateur de LEGICOOP

Auditionnés par la Commission Économie et finances du CESE dans le cadre de la saisine d'initiative : "Quels modèles de financement du monde associatif pour consolider sa place ?".